



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Denis, le 29 août 2017

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs :

- . le préfet de la Réunion
- . l'I.A. - D.A.A.S.E.N
- . le chef de la D.A.E.T.
- . le chef de la D.A.F.C.O.
- . le chef de la D.A.R.I.C.
- . le chef du S.A.I.O.
- . le président de l'université de la Réunion (SCAOIP)
- . le directeur de l'E. S. P. E.
- . le doyen des I.A./I.P.R.
- . le doyen des I.E.N. du 2nd degré
- . le directeur du CROUS.
- . le directeur du C.R.D.P.
- . la déléguée régionale du C.N.E.D.
- . le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
- . les directrices & directeurs de C.I.O.
- . les proviseurs de lycées publics et privés
- . les principaux de collèges publics et privés
- . les directrices & directeurs d'écoles primaires publiques et privées (maternelles et élémentaires)
- . les responsables de divisions du rectorat
- . le directeur du centre information jeunes Réunion



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

2017-2018/n°

Affaire suivie par: Philippe
KISCHENAMA

Téléphone : 0262481269

Fax : 0262481366

Courriel :
philippe.kischnama@ac-
reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT – SESSION 2018

Concours enseignants du 1^{er} degré, second degré, CPE et COP
Concours nationaux de recrutement de personnels d'encadrement, de personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et des bibliothèques.

Bordereau de transmission

Désignation	Nombre	Observation
<p>Session 2018 :</p> <p>– Des concours statutaires et recrutement réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale ;</p> <p>– Des concours nationaux de recrutement de personnels d'encadrement, de personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé, et des bibliothèques</p> <p>– Des examens professionnels nationaux et déconcentrés.</p>	1	<p>Transmis pour attribution et pour suite à donner.</p> <p>(information par voie d'affichage obligatoire)</p> <p>INSCRIPTION ET VALIDATION D'INSCRIPTION EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET</p>

Pour le Recteur et par délégation
Le Chef de la Division des examens et concours

Samir SIM

.../...

COMMUNIQUE - SESSION 2018

**CONCOURS ET RECRUTEMENT RÉSERVÉS NATIONAUX DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRÉ, DE CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION, DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, DE BIBLIOTHÈQUES ET EXAMENS PROFESSIONNELS NATIONAUX ET DÉCONCENTRÉS.
CONCOURS NATIONAUX DE PERSONNELS D'ENCADREMENT, SOCIAUX ET DE SANTÉ.**

Inscriptions :

- des examens professionnels d'avancement de grade dans certains corps ;
- de personnels enseignants des premier et second degrés ;
- de conseillers principaux d'éducation ;
- des psychologues de l'éducation nationale ;
- de personnels d'encadrement (personnels d'inspection et de direction) ;
- des personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques.

du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures (heure de paris), au jeudi 12 octobre 2017, 17 heures (heure de Paris),

L'inscription se fait uniquement par Internet et s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation aux adresses suivantes :

- pour les concours de recrutement de professeurs des écoles et les personnels de l'enseignement du second degré : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>
- pour les concours de conseillers principaux d'éducation : www.education.gouv.fr/concoursCPE
- pour les concours de psychologues de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr/concoursPsyEN
- pour les concours de personnels d'encadrement : <http://www.education.gouv.fr/siac4>
- pour les concours et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux, de santé : <http://www.education.gouv.fr/siac3>
- pour les concours et examens professionnels de personnels des bibliothèques : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. **Aucune inscription ou modification d'inscription ne sera admise en dehors de la période d'inscription, y compris l'adresse postale du candidat.**

Une adresse électronique valide et personnelle est obligatoire pour s'inscrire.

IMPORTANT : conserver impérativement votre numéro d'inscription pendant toute la durée de la session.

Modalités et dates d'inscription, conditions requises pour concourir, organisation des épreuves : se reporter au **guide pratique du candidat** sur le site du ministère

Le nombre de postes offerts à ces concours sera publié ultérieurement sur les sites du ministère de l'éducation nationale et du rectorat de l'académie de La Réunion.